# Sondage national sur la justice de 2018

## Rapport final

**Préparé pour le ministère de la Justice**

**Fournisseur :** **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**No du contrat :** 10040-18-0071/001/CY

**Date du contrat :** 26 septembre 2018

**Date de livraison :** 15 mars 2019

**No d’inscription :** POR 061-18

J4-93/2018F-PDF

978-0-660-30751-0

Pour de plus amples renseignements au sujet de ce rapport, veuillez envoyer un courriel à [Research Publications / Publications de Recherche (JUS / JUS)](mailto:rsd.drs@justice.gc.ca) rsd-drs@justice.gc.ca

***This report is also available in English***

**Sondage national sur la justice de 2018**

Rapport final

**Préparé pour le ministère de la Justice**

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : 15 mars 2019

Ce rapport de recherche sur l’opinion publique présente les résultats d’un sondage en ligne mené par les Associés de recherche EKOS Inc.pour le compte du ministère de la Justice. L’étude de recherche a été menée auprès de 2016 Canadiens âgés de 18 ans ou plus, du 3 au 16 décembre 2018.

This report is also available in English under the title: National Justice Survey 2018.

Cette publication ne peut être reproduite qu’à des fins non commerciales. Une autorisation écrite préalable doit d’abord être obtenue de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à [tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca) ou à l’adresse suivante :

Secteur des communications

Services publics et Approvisionnement Canada

11 rue Laurier, Phase III, Place du Portage

Gatineau QC K1A 0S5

**Numéro de catalogue :**

P103-10/2017E- s

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :**

978-0-660-30751-0

**Publications connexes (numéro d’enregistrement : POR 061-18)**

Numéro de catalogue J4-93/2018F-PDF (Rapport final, français)

ISBN 978-0-660-30751-0

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2019

LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS

**Contact :** Susan Galley

**Bureau d’Ottawa**

359, rue Kent, bureau 300

Ottawa, Ontario K2P 0R6

Tél. : (613) 235 7215

Télécopieur : (613) 235 8498

Courriel : pobox@ekos.com

[**www.ekos.com**](http://www.ekos.com)

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales.

Nous demandons aux utilisateurs :

* + de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l’exactitude du matériel reproduit;
  + d’indiquer le titre complet du matériel reproduit et l’organisation qui en est l’auteur;
  + d’indiquer que la reproduction est une copie d’un document officiel publié par le gouvernement du Canada et qu’elle n’a pas été faite en association avec le gouvernement ni avec l’appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec l’autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Ministère à l’adresse : www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2019

Tables des matières

[Liste des tableaux 6](#_Toc11052973)

[Liste des graphiques 6](#_Toc11052974)

[Sommaire 7](#_Toc11052975)

[1. Introduction 11](#_Toc11052976)

[1.1 Contexte de l’étude 11](#_Toc11052977)

[1.2 Méthodologie 11](#_Toc11052978)

[1.3 Note aux lecteurs 15](#_Toc11052979)

[2. Système de justice pénale 15](#_Toc11052980)

[2.1 Interactions avec le système de justice pénale 15](#_Toc11052981)

[2.2 Connaissance du système de justice pénale 16](#_Toc11052982)

[2.3 Confiance à l’égard du système de justice pénale 17](#_Toc11052983)

[3. Harcèlement sexuel 19](#_Toc11052984)

[3.1 Connaissance du harcèlement sexuel au travail 19](#_Toc11052985)

[3.2 Source d’information 20](#_Toc11052986)

[3.3 Connaissances sur le harcèlement sexuel 21](#_Toc11052987)

[3.4 Information sur le harcèlement sexuel 22](#_Toc11052988)

[3.5 Difficultés perçues en matière d’accès à de l’information 24](#_Toc11052989)

[3.6 Raisons de la difficulté perçue 25](#_Toc11052990)

[3.7 Type de recours 26](#_Toc11052991)

[3.8 Méthode de réception d’informations 27](#_Toc11052992)

[3.9 Prévalence perçue du harcèlement sexuel 28](#_Toc11052993)

[3.10 Perception du harcèlement sexuel au travail 29](#_Toc11052994)

[3.11 Façons de traiter le harcèlement sexuel 30](#_Toc11052995)

[4. Respect de la vie privée 33](#_Toc11052996)

[4.1 Gestion des renseignements personnels 33](#_Toc11052997)

[5. Discrimination 35](#_Toc11052998)

[5.1 Recours privilégiés 36](#_Toc11052999)

[6. Droit de la famille 39](#_Toc11053000)

[6.1 Interactions avec le système de justice familiale 39](#_Toc11053001)

[6.2 Décisions relatives au droit de la famille 40](#_Toc11053002)

[6.3 Connaissances sur le système de justice familiale 41](#_Toc11053003)

[6.4 Source d’informations sur le système de justice familiale 42](#_Toc11053004)

[6.5 Utilisation du service d’assistance téléphonique et du site Web 43](#_Toc11053005)

[6.6 Convivialité du service d’assistance téléphonique et du site Web 45](#_Toc11053006)

ANNEXE A : Méthodologie du sondage

ANNEXE B : Questionnaire du sondage

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableaux démographiques

Tableau 2 : Participation au système de justice pénale

Tableau 3 : Sources d’information sur le harcèlement sexuel au travail

Tableau 4 : Sources d’information sur la discrimination au travail

### Liste des graphiques

Graphique 1 : Connaissance du système de justice pénale

Graphique 2 : Confiance à l’égard du système de justice pénale

Graphique 3 : Connaissance du harcèlement sexuel au travail

Graphique 4 : Source d’information

Graphique 5 : Connaissances sur le harcèlement sexuel

Graphique 6 : Information sur le harcèlement sexuel

Graphique 7 : Difficultés perçues en matière d’accès à de l’information

Graphique 8 : Raisons de la difficulté perçue

Graphique 9 : Type de recours

Graphique 10 : Méthode de réception d’informations

Graphique 11 : Prévalence perçue sur le harcèlement sexuel au travail

Graphique 12 : Perception de l’existence du harcèlement sexuel au travail

Graphique 13 : Façons de traiter le harcèlement sexuel

Graphique 14 : Gestion des renseignements personnels

Graphique 15 : Droits et responsabilités

Graphique 16 : Discrimination

Graphique 17 : Participation au système de justice familiale

Graphique 18 : Droit de la famille

Graphique 19 : Connaissances sur le système de justice familiale

Graphique 20 : Source d’information sur le système de justice familiale

Graphique 21 : Utilisation du service d’assistance téléphonique et du site Web de Justice Canada

Graphique 22 : Convivialité du service d’assistance téléphonique et du site Web

### Sommaire

Le ministère de la Justice apporte son soutien au ministre de la Justice et au procureur général du Canada en appliquant des lois fédérales, en élaborant des politiques, et en fournissant une aide juridique aux ministères et aux organismes gouvernementaux. Le ministère commande périodiquement la tenue du Sondage national sur la justice, dont l’objectif consiste à mieux saisir les perceptions, la compréhension et les priorités des Canadiens au sujet d’enjeux liés à la justice.

Le Sondage national sur la justice de 2018 servira à orienter l’élaboration de politiques, d’activités de mobilisation du public et de communications. Plus particulièrement, cette étude porte sur les points de vue et perceptions des Canadiens à l’égard des éléments suivants :

* Le système de justice pénale
* Le harcèlement sexuel au travail
* Le respect de la vie privée et la gestion des renseignements personnels
* La *Loi canadienne sur les droits de la personne*
* Le droit de la famille

Le sondage national en ligne réunit les réponses de 2016 Canadiens choisis au hasard dans le panel maison d’EKOS (Probit[[1]](#footnote-1)). Compte tenu de sa taille, l’ensemble de l’échantillon présente un taux de précision de +/- 2,2 pour cent, à un intervalle de confiance de 95 pour cent pour. Les résultats peuvent être extrapolés à l’ensemble de la population canadienne.

**Système de justice pénale**

Les Canadiens connaissent plus ou moins bien le système de justice pénale. Plus de moitié des répondants affirment connaître le rôle de la police. Toutefois, la perception du niveau de connaissance chute lorsqu’il est question des tribunaux ou des services correctionnels.

Même les Canadiens qui déclarent posséder des connaissances moyennes sur le système de justice pénale en ayant recours à la technique de l’autoévaluation semblent appréhensifs par rapport au système, une grande proportion d’entre eux affirmant ne pas croire qu’il est accessible (35 p. cent, comparativement à 33 p. cent qui le considèrent comme accessible) ou équitable pour tout le monde (42 p. cent par rapport à 27 p. cent).

**Harcèlement sexuel au travail**

La plupart des Canadiens disent avoir récemment entendu parler de harcèlement sexuel au travail ou avoir lu quelque chose à ce sujet. La plupart du temps, ils en ont entendu parler dans les médias, la moitié d’entre eux mentionnant les médias sociaux ou la culture populaire. Le quart des répondants obtiennent de l’information par le biais de leur employeur ou de leurs collègues de travail.

La plupart des Canadiens ont l’impression de bien savoir ce qui est considéré comme du harcèlement sexuel. Chez ceux qui sont moins bien informés, plus de la moitié souligne le besoin de renseignements sur les types de harcèlement sexuel, tandis que quatre personnes sur dix disent avoir besoin d’information sur les mesures qu’elles devraient prendre si elles étaient victimes de harcèlement sexuel au travail. Deux Canadiens sur trois ne croient pas qu’ils éprouveraient de la difficulté à analyser l’information ou les conseils liés au harcèlement sexuel s’ils en avaient besoin. Quelque deux Canadiens sur trois assurent que s’ils souhaitaient obtenir des renseignements sur le harcèlement sexuel, ils préféreraient accéder à de l’information en ligne. Parmi ceux qui perçoivent des difficultés relativement à l’accès à des renseignements ou à des conseils, la plupart évoquent une possible incidence sur leur carrière, ne se fient pas aux personnes responsables ou mentionnent de façon générale la peur ou l’embarras.

S’ils étaient victimes de harcèlement sexuel au travail, près de la moitié des Canadiens déposeraient une plainte auprès d’un organisme, du protecteur des employés ou d’un autre type d’organisme pour que leur demande fasse l’objet d’une enquête ou soit résolue. La gestion de la situation sans aide et l’embauche d’un(e) avocat(e) pour porter la cause devant les tribunaux figurent parmi les autres types de recours cernés.

Le tiers des Canadiens croit que le problème du harcèlement sexuel est identique à ce qu’il était il y a dix ans. Un peu plus du tiers des répondants sont d’avis que le harcèlement sexuel au travail est moins grave qu’il y a dix ans, tandis que le quart considère le problème comme plus grave aujourd’hui. Près de neuf Canadiens sur dix jugent que l’approche la plus efficace pour traiter le harcèlement sexuel est la prévention, sous la forme de formations.

**Respect de la vie privée**

En ce qui concerne la gestion des renseignements personnels par le gouvernement fédéral, près des deux tiers des Canadiens croient que les ministères fédéraux devraient uniquement recueillir des renseignements directement auprès des gens plutôt que d’en obtenir auprès d’autres ministères.

***Discrimination***

Les Canadiens font état de plusieurs niveaux de sensibilisation ou de connaissance à l’égard des droits et responsabilités liés aux lois antidiscriminatoires. Quatre personnes sur dix connaissent ces droits et responsabilités, alors que le quart dit manquer de connaissances. La perception du niveau de connaissance est divisée de façon plutôt uniforme entre les Canadiens qui disent ne pas bien connaître les droits et responsabilités, et ceux qui affirment posséder de bonnes connaissances ou de très bonnes connaissances.

Moins de la moitié des Canadiens signalent que, s’ils étaient victimes de discrimination, ils déposeraient une plainte auprès d’un organisme, d’un protecteur des employés ou d’un autre type d’organisme pour que leur demande fasse l’objet d’une enquête ou soit résolue. Un répondant sur cinq tenterait de résoudre la situation sans aide.

**Droit de la famille**

La plupart des Canadiens croient que le droit de la famille exige que les décisions concernant le ou les enfants d’un couple qui se sépare ou divorce se fondent totalement ou presque totalement sur l’intérêt supérieur du ou des enfants. Le quart des répondants dit avoir participé personnellement au système de justice familiale dans le cadre d’un divorce ou d’une séparation.

Selon plus du tiers des Canadiens, les sites Web ou les publications du gouvernement constituent la principale source d’information sur le système de justice familiale. Environ le quart d’entre eux affirment qu’ils chercheraient à obtenir des renseignements auprès d’un(e) professionnel(le) du droit.

Près d’un Canadien sur cinq déclare avoir visité le site Web du ministère de la Justice Canada et deux pour cent avoir eu recours à la ligne d’assistance téléphonique du ministère pour obtenir des renseignements ou des conseils liés au droit de la famille. Parmi les vingt pour cent qui ont eu recours à la ligne d’assistance téléphonique ou au site Web du ministère de la Justice Canada, les réactions se divisent uniformément entre ceux qui estiment qu’il était difficile, facile et « ni facile ni difficile » d’obtenir les renseignements dont ils avaient besoin.

La valeur totale du projet de sondage d’opinion publique est de 59 955,88 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : **Les Associés de recherche EKOS**

No du contrat - TPSGC : **10040-18-0071/001/CY**

Date d’attribution du contrat : **26 septembre 2018**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à

[rsd-drs@justice.gc.ca](mailto:rsd-drs@justice.gc.ca)

Certification de neutralité politique

La présente certification s’appliquera au rapport définitif envoyé au chargé de projet.

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j’atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d’attribution de marchés de services de recherche sur l’opinion publique.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l’évaluation de la performance d’un parti politique ou de ses dirigeants.

**Signé par :** Susan Galley (vice-présidente)

### Introduction

#### Contexte de l’étude

Le ministère de la Justice apporte son soutien au ministre de la Justice et au procureur général du Canada en appliquant des lois fédérales, en élaborant des politiques et en fournissant une aide juridique aux ministères et aux organismes gouvernementaux. Le ministère commande périodiquement la tenue du Sondage national sur la justice, dont l’objectif consiste à mieux saisir les perceptions, la compréhension et les priorités des Canadiens au sujet d’enjeux liés à la justice.

Les travaux de recherche de 2018 serviront à orienter l’élaboration de politiques, d’activités de mobilisation du public et de communications. Plus particulièrement, cette étude porte sur les points de vue et perceptions des Canadiens à l’égard des éléments suivants :

* Le système de justice pénale
* Le harcèlement sexuel au travail
* Le respect de la vie privée et la gestion des renseignements personnels
* La discrimination
* Le droit de la famille

#### Méthodologie

L’échantillon réunit les réponses de 2016 Canadiens âgés de 18 ans ou plus. L’échantillon se fonde sur une sélection aléatoire de membres du panel (Probit[[2]](#footnote-2)) de partout au pays. L’Annexe A présente en détail les méthodes qui ont servi à la collecte des données des sondages, y compris les méthodes de collecte, les sources d’échantillonnage, les taux de réponse, les méthodes de pondération, de même que les intervalles de confiance et les marges d’erreur.

Les tableaux suivants présentent le profil de l’échantillon. Les tableaux comprennent la distribution non pondérée de caractéristiques démographiques liées à la région, au genre, à l’âge et au niveau de scolarité (utilisées dans la pondération des données), ainsi que la distribution pondérée liée au fait que les participants soient nés ou non au Canada, au revenu annuel du ménage, aux principaux groupes minoritaires, à la situation d’emploi ainsi qu’au type de collectivité.

**Tableau 1 : Tableaux démographiques**

*Tableau 1a : Province/Territoire (non pondéré)*

| **-** | **Total** |
| --- | --- |
| *n=* | *2016* |
| Colombie-Britannique et Yukon | 13 % |
| Alberta et Territoires-du-Nord-Ouest | 11 % |
| Saskatchewan et Manitoba | 8 % |
| Ontario | 37 % |
| Québec et Nunavut | 24 % |
| Atlantique | 7 % |

*Tableau 1b : Sexe (non pondéré)*

|  |  |
| --- | --- |
| **-** | **Total** |
| *n=* | *2016* |
| Homme | 48 % |
| Femme | 52 % |

*Tableau 1c : Âge (non pondéré)*

|  |  |
| --- | --- |
| **-** | **Total** |
| *n=* | *2016* |
| 18-24 | 9 % |
| 35 à 44 ans | 18 % |
| 45-54 | 17 % |
| 55-64 | 17 % |
| 65 et + | 19 % |

*Tableau 1d : Niveau de scolarité atteint (non pondéré)*

|  |  |
| --- | --- |
| **-** | **Total** |
| *n=* | *2016* |
| École secondaire ou moins | 18 % |
| Un peu d’études postsecondaires | 9 % |
| Certificat ou diplôme d’un établissement collégial ou d’une école de métiers | 24 % |
| Diplôme d’études de premier cycle | 33 % |
| Diplôme d’études supérieures ou professionnel | 15 % |
| Je préfère ne pas répondre | 1 % |

*Tableau 1e : Né(e) au Canada (pondéré)*

|  |  |
| --- | --- |
| **-** | **Total** |
| *n=* | *2016* |
| Oui | 88 % |
| Non | 11 % |
| Je préfère ne pas répondre | 1 % |

*Tableau 1f : Revenu annuel du ménage (pondéré)*

|  |  |
| --- | --- |
| **-** | **Total** |
| *n=* | *2016* |
| Moins de 20 000 $ | 9 % |
| Entre 20 000 $ et 39 999 $ | 12 % |
| Entre 40 000 $ et 59 999 $ | 14 % |
| Entre 60 000 $ et 79 999 $ | 12 % |
| Entre 80 000 $ et 99 999 $ | 11 % |
| Entre 100 000 $ et 149 999 $ | 18 % |
| 150 000 $ ou plus. | 11 % |
| Je ne sais pas/Pas de réponse | 13 % |

*Tableau 1g : Appartenance à l’un ou l’autre des groupes suivants (pondéré)*

| - | **Total** |
| --- | --- |
| n= | *2016* |
| Membre d’une minorité visible | 8 % |
| Personne autochtone | 3 % |
| Personne handicapée | 10 % |
| Aucune de ces réponses | 76 % |
| Je préfère ne pas répondre | 4 % |

*Tableau 1h : Situation d’emploi actuelle (pondéré)*

| - | **Total** |
| --- | --- |
| *n=* | *2016* |
| Travail à temps plein, c’est-à-dire 35 heures par semaine ou plus | 38 % |
| Travail à temps partiel, c’est-à-dire moins de 35 heures par semaine | 8 % |
| Travailleur(euse) autonome | 9 % |
| Sans emploi, mais en recherche | 3 % |
| Étudiant(e) à temps plein | 7 % |
| Retraité(e) | 24 % |
| Ne fait pas partie de la population active (personne au foyer à temps plein ou sans emploi, pas en recherche) | 9 % |
| Autre | 2 % |
| Je préfère ne pas répondre | 1 % |

*Table 1i : Type de collectivité où vous habitez (pondéré)*

| - | **Total** |
| --- | --- |
| *n=* | *2016* |
| Centre urbain (ville, banlieue) | 76 % |
| Région rurale (collectivité petite ou de faible population, avec moins de 5000 résidents, normalement entourée de terrains non aménagés ou de terres agricoles) | 21 % |
| Communauté éloignée (au moins deux heures de route d’un centre urbain sans réseaux de transport fiables) | 2 % |

La comparaison de l’échantillon non pondéré avec les données du recensement de 2016 de Statistique Canada laisse entrevoir des sources de biais systématique semblables dans le sondage, conformément au modèle qui se dégage de la plupart des sondages menés auprès du grand public. En ce qui concerne le niveau de scolarisation, les membres de l’échantillon du sondage sont un peu plus scolarisés que l’ensemble de la population puisque 48 pour cent disent avoir un diplôme universitaire contre 25 pour cent dans la population. Les Canadiens nés à l’extérieur du pays sont également sous-représentés dans le sondage (11 p. cent par rapport à 27 p. cent dans la population). Comme décrit précédemment, l’échantillon a été pondéré en fonction de l’âge, du sexe et de la région.

#### Note aux lecteurs

Les résultats globaux sont présentés dans le texte, les graphiques et les tableaux du présent document. Des puces sont utilisées pour décrire des segments particuliers de l’échantillon si ceux-ci sont statistiquement et considérablement différents des résultats généraux de l’ensemble de l’échantillon (c.-à-d. au moins cinq pour cent de différence avec la moyenne globale de l’un ou l’autre des sous-groupes). Si aucune différence n’est soulignée dans le rapport, cela signifie que la différence n’est statistiquement pas considérable par rapport aux résultats globaux ou que cette différence est considérée comme trop faible pour être digne de mention.

Les lecteurs doivent également tenir compte du fait qu’il est possible que la proportion de répondants de l’échantillon qui ne fournissent pas de réponse ou qui disent ne pas savoir ne soit pas indiquée dans la représentation graphique des résultats. Aussi, les résultats peuvent ne pas donner cent pour cent en raison des arrondissements.

### Système de justice pénale

#### Interactions avec le système de justice pénale

Afin de mieux comprendre les perceptions à l’égard du système de justice pénale, il est utile de connaître les antécédents des répondants avec le système ou leur niveau d’exposition au système. Bien que plus de la moitié des répondants (52 p. cent) indiquent n’avoir jamais eu d’interactions avec le système de justice pénale, plus de quatre personnes sur dix (45 p. cent) disent y avoir été exposées d’une ou de plusieurs façons. Un peu moins d’une personne sur six a été victime d’un crime. Parmi ces répondants, plus de la moitié signale avoir été victime d’un crime non violent (8 p. cent en tout), et un peu moins de la moitié soutient avoir été victime ou survivant d’un crime violent (7 p. cent). Sept pour cent des répondants ont déjà été accusés ou reconnus coupables d’un crime. Néanmoins, l’exposition normale au système a lieu en qualité de membre de la famille d’une personne accusée ou reconnue coupable d’un crime (8 p. cent), ou de connaissance d’une victime ou de l’auteur d’un crime (16 p. cent). De plus, une bonne part des répondants de l’échantillon ont déjà été témoins d’un crime (13 p. cent). Dans des proportions beaucoup plus modestes, les répondants travaillent (8 p. cent) ou font du bénévolat (3 p. cent) dans le système de justice pénale ou dans un domaine connexe, ou ont déjà fait partie d’un jury (6 p. cent).

**Tableau 2 : Interactions avec le système de justice pénale**

*Avez-vous déjà participé au système de justice pénale?*

| - | **Total** |
| --- | --- |
| *n=* | *2016* |
| Connaît une victime ou une personne accusée | 16 % |
| Comme témoin qui fait un témoignage en cour pénale | 13 % |
| Comme proche d’une personne accusée ou reconnue coupable | 9 % |
| En travaillant dans le système de justice pénale/dans un domaine connexe | 8 % |
| Comme victime/survivant(e) d’un crime non violent | 8 % |
| Comme proche d’une victime/d’un(e) survivant(e) | 8 % |
| Comme victime/survivant(e) d’un crime violent | 7 % |
| Après avoir été accusé(e)/reconnu(e) coupable d’un crime | 7 % |
| Comme membre du jury lors d’un procès criminel | 6 % |
| Comme bénévole dans le domaine de la justice pénale ou dans un domaine connexe | 3 % |
| Autre | 2 % |
| Je n’ai jamais pris part au SJP | 52 % |
| Je préfère ne pas répondre | 3 % |

#### Connaissance du système de justice pénale

Lorsqu’il est question des rôles que l’on retrouve dans le système de justice pénale, plus de la moitié des Canadiens (55 p. cent) affirment connaître le rôle de la police, près du tiers (31 p. cent) se situent dans les catégories médianes et 13 pour cent disent ne pas le connaître. Un peu moins de la moitié des Canadiens (45 p. cent) indiquent connaître le rôle des tribunaux, 32 pour cent se situent dans les catégories médianes et 21 pour cent disent ne pas le connaître. Une proportion moins élevée (32 p. cent) déclare connaître le rôle des services correctionnels dans le système de justice pénale, environ le tiers affirme ne pas connaître ce rôle (32 p. cent) et le tiers (34 p. cent) dit le connaître dans une certaine mesure.

**Graphique 1 : Connaissance du système de justice pénale**



* Les hommes sont plus enclins que les femmes à affirmer connaître les trois principaux rôles du système de justice pénale.
* Les gens âgés de 35 à 44 ans sont plus susceptibles que toutes les autres catégories d’âge d’indiquer connaître ces trois rôles.
* Les résidents du Québec déclarent plus souvent ne pas connaître les trois rôles comparativement aux résidents des autres régions, alors que ceux de l’Alberta et du Canada atlantique ont plus tendance que ceux des autres régions à connaître le rôle des services correctionnels.
* La connaissance des trois types de rôles augmente avec le niveau de scolarité (plus que des études secondaires) et le revenu (revenu du ménage de 80 000 dollars ou plus).
* Les résidents des régions rurales sont plus susceptibles que les résidents des centres urbains de signaler ne pas connaître le rôle des tribunaux dans le système de justice pénale.
* Les gens qui ont d’une manière ou d’une autre des interactions avec le système de justice ont plus tendance à considérer qu’ils connaissent les rôles (63 p. cent pour la police, 56 p. cent pour les tribunaux et 41 p. cent pour les services correctionnels).

#### Confiance à l’égard du système de justice pénale

Le tiers des Canadiens (33 p. cent) dit se fier à l’accessibilité du système de justice pénale canadien pour tous les gens. Plus du tiers (35 p. cent) déclare ne pas avoir confiance et environ trois personnes sur dix (29 p. cent) indiquent avoir plus ou moins confiance. Une moindre proportion, soit 27 pour cent, a confiance dans le fait que le système de justice pénale est équitable pour tous les gens, alors que deux personnes sur cinq (42 p. cent) soutiennent ne pas se fier à l’équité du système pour tous les gens.

**Graphique 2 : Confiance à l’égard du système de justice pénale**



* Les hommes ont plus tendance que les femmes à dire qu’ils ont confiance dans l’accessibilité et dans l’équité du système de justice pénale pour tous les gens.
* Les résidents de la Saskatchewan et du Manitoba ont plus tendance à croire que le système est équitable et accessible. Les résidents de l’Alberta ont moins confiance dans l’équité du système pour tous les gens, alors que ceux du Québec ont moins confiance dans l’accessibilité du système pour tous les gens.
* Les répondants qui ont d’une manière ou d’une autre des interactions avec le système sont moins susceptibles d’avoir confiance dans sa capacité à être équitable (47 p. cent n’ont pas confiance) ou accessible (39 p. cent) pour tous les gens.

### Harcèlement sexuel

#### Connaissance du harcèlement sexuel au travail

Les répondants du sondage ont été informés que le harcèlement sexuel au travail fait allusion à une conduite malvenue de nature sexuelle – comme des commentaires, des gestes ou des avances – qui a une incidence négative sur le milieu de travail ou qui entraîne des conséquences négatives pour les victimes. La plupart des Canadiens ont entendu parler du harcèlement sexuel au travail ou ont lu quelque chose à ce sujet, quatre personnes sur cinq (84 p. cent) affirmant avoir entendu parler de harcèlement sexuel au cours des douze derniers mois ou avoir lu quelque chose à ce sujet. Plus d’une personne sur dix (13 p. cent) ne se rappelle pas avoir lu ou entendu quoi que ce soit récemment, tandis que trois pour cent ne savent pas ou ne répondent pas.

**Graphique 3 : Connaissance du harcèlement sexuel au travail**



* Les personnes âgées de 35 ans ou plus sont plus enclines que les plus jeunes répondants (18 à 34 ans) à avoir lu ou entendu quelque chose sur le harcèlement sexuel.
* La probabilité d’avoir entendu parler de harcèlement sexuel augmente avec le niveau de scolarité et le revenu.

#### Source d’information

Trois Canadiens sur quatre (77 p. cent)[[3]](#footnote-3) ont récemment entendu parler de harcèlement sexuel au travail par le biais des médias (journaux en ligne et imprimés). Plus de la moitié (55 p. cent) dit entendre parler d’incidents de harcèlement sexuel dans la culture populaire. Près de la moitié (45 p. cent) indique avoir reçu des renseignements de cette nature par le biais de médias sociaux. Le quart des gens qui ont entendu parler de harcèlement sexuel au travail mentionnent leur employeur ou leurs collègues de travail. Environ un répondant sur cinq évoque des amis ou un membre de sa famille (21 p. cent), ou le gouvernement (18 p. cent). Environ une personne sur dix affirme que sa source de renseignement est une affiche ou un dépliant (11 p. cent), ou un organisme communautaire (8 p. cent).

**Graphique 4 : Sources d’information sur le**

**harcèlement sexuel au travail**



* Les hommes ont plus tendance à mentionner les médias, leur employeur ou le gouvernement, alors que les femmes sont plus enclines à faire allusion aux médias sociaux.
* Les plus jeunes répondants sont plus susceptibles d’avoir obtenu des renseignements dans les médias sociaux. Ceux qui sont plus âgés sont plus enclins à en avoir appris sur le harcèlement par le biais des médias.
* Les répondants qui ont fait des études universitaires ont plus tendance que ceux qui ont fait des études secondaires ou collégiales à avoir obtenu de l’information par le biais de la plupart des sources.
* Les gens qui ont les revenus les plus élevés (120 000 dollars et plus) sont plus susceptibles d’avoir reçu des renseignements sur le harcèlement sexuel au travail.
* Les résidents des centres urbains obtiennent plus souvent des renseignements par le biais des médias, des médias sociaux, de leurs collègues, d’un ami ou d’un membre de la famille que ceux des régions rurales.
* Les répondants qui ont eu des interactions avec le système de justice pénale ont aussi plus tendance que les autres à avoir entendu parler du harcèlement sexuel dans les médias sociaux ou par le biais d’un ami ou d’un membre de la famille.

#### Connaissances sur le harcèlement sexuel

La plupart des gens ont l’impression de posséder de bonnes connaissances sur ce qui est considéré comme du harcèlement sexuel. Près du tiers (31 p. cent) dit très bien connaître ce sujet alors que deux personnes sur cinq (39 p. cent) déclarent bien le connaître. Un quart de plus (23 p. cent) affirme le connaître moyennement. Seuls six pour cent des répondants croient peu connaître le sujet du harcèlement sexuel et un pour cent dit ne pas le connaître du tout.

**Graphique 5 : Connaissances sur le harcèlement sexuel**



* Les répondants âgés de 35 à 44 ans sont plus enclins que les représentants des autres tranches d’âges à affirmer posséder de bonnes connaissances. Les gens âgés de 65 ans et plus sont moins susceptibles de déclarer posséder de bonnes connaissances sur ce qui est considéré comme du harcèlement sexuel.
* Les personnes qui ont eu des interactions avec le système de justice pénale ont plus tendance à croire qu’elles possèdent de très bonnes connaissances.

#### Information sur le harcèlement sexuel

En ce qui concerne les répondants qui ont l’impression de moins bien connaître ce qui est considéré comme du harcèlement sexuel, ils pensent avoir besoin de différents types de renseignements pour être mieux informés. Près de trois personnes sur cinq (58 p. cent) croient avoir besoin de renseignements sur les types de harcèlement sexuel. Plus de deux sur cinq (42 p. cent) estiment avoir besoin d’information sur les mesures à prendre s’ils étaient victimes de harcèlement sexuel au travail. Une proportion un peu plus faible dit avoir besoin d’information sur les ressources disponibles dans leur collectivité (39 p. cent) ou sur le matériel lié au système de justice en matière de harcèlement sexuel (37 p. cent). Trois personnes sur dix (30 p. cent) jugent avoir besoin de statistiques sur la fréquence du harcèlement sexuel, alors que deux sur dix (20 p. cent) aimerait obtenir de l’information sur la façon de parler du harcèlement sexuel avec les jeunes.

**Graphique 6 : Informations sur le harcèlement sexuel**



* Les femmes sont plus enclines que les hommes à déclarer qu’elles auraient besoin d’information sur les mesures à prendre si elles étaient victimes de harcèlement sexuel au travail ou sur les ressources offertes dans leur collectivité.
* Les gens âgés de moins de 25 ans sont eux aussi plus susceptibles d’affirmer avoir besoin d’information sur les mesures à prendre s’ils étaient victimes de harcèlement sexuel, ainsi que sur la façon de parler de harcèlement sexuel avec les jeunes.

Lorsqu’interrogés sur les sources vers lesquelles ils se tourneraient s’ils étaient victimes de harcèlement sexuel au travail, six répondants sur dix disent qu’ils s’adresseraient aux ressources humaines de leur lieu de travail. Un peu moins de la moitié (46 p. cent) se dirigerait à un(e) gestionnaire. Environ le tiers se confierait à un(e) ami(e) ou à un membre de leur famille (36 p. cent), à un(e) avocat(e) (35 p. cent) ou à leur syndicat (32 p. cent). Les collègues représenteraient aussi une source pour une personne sur quatre, tout comme une recherche générale en ligne (23 p. cent). Environ un répondant sur six s’en remettrait à un(e) médecin ou à un autre fournisseur de soins de santé (16 p. cent), à un organisme de services communautaires (14 p. cent) ou à un tribunal des droits de la personne (14 p. cent). Une moindre proportion (4 p. cent) se tournerait vers un dirigeant religieux.

**Tableau 3 : Sources d’information sur le harcèlement sexuel au travail**

*Si vous étiez victime de harcèlement sexuel dans votre milieu de travail et que vous recherchiez de l’information ou du soutien, à qui vous dirigeriez-vous? (Réponses multiples)*

| - | **Total** |
| --- | --- |
| *n=* | *2016* |
| Aux ressources humaines | 60 % |
| À un(e) gestionnaire | 46 % |
| À un ami ou à un membre de la famille | 36 % |
| À un(e) avocat(e) ou à une clinique d’aide juridique | 35 % |
| À mon syndicat | 32 % |
| À un(e) collègue | 25 % |
| Je ferais une recherche en ligne | 23 % |
| À un médecin ou à un autre fournisseur de soins de santé (p. ex., infirmier, naturopathe) | 16 % |
| À un organisme de femmes ou d’hommes | 16 % |
| À un organisme de services communautaires | 14 % |
| À un tribunal des droits de la personne | 14 % |
| À un dirigeant religieux | 4 % |
| Autre | 5 % |
| Je ne sais pas/Pas de réponse | 5 % |

* Les femmes et les répondants âgés de moins de 35 ans sont plus susceptibles de s’adresser à un(e) ami(e), à un membre de leur famille ou à un(e) collègue.
* Les personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 40 000 dollars ont plus tendance que les autres à s’adresser à un organisme de services communautaires, à un organisme de femmes, à un tribunal des droits de la personne ou à un fournisseur de soins de santé.

#### Difficultés perçues en matière d’accès à de l’information

La plupart des répondants (68 p. cent) croient qu’ils n’éprouveraient pas de difficulté à accéder à de l’information ou à des conseils sur le harcèlement sexuel au travail s’ils en avaient besoin. Toutefois, près d’une personne sur cinq est d’avis qu’elle aurait de la difficulté à y accéder. Un peu plus d’une personne sur dix (13 p. cent) est incertaine.

**Graphique 7 : Difficultés perçues en matière d’accès à de l’information**



* Les femmes sont plus enclines que les hommes à croire qu’elles auraient de la difficulté à accéder à des renseignements.
* Les répondants âgés de 25 à 44 ans ont plus tendance que ceux plus jeunes et plus âgés à déclarer qu’ils n’éprouveraient aucune difficulté à accéder à des renseignements ou à des conseils dans leur milieu de travail. Cela est également avéré pour les gens qui ont un diplôme universitaire et pour ceux qui ont un revenu élevé (120 000 dollars ou plus).

#### Raisons de la difficulté perçue

Parmi les répondants qui croient qu’ils auraient de la difficulté à accéder à des renseignements ou à des conseils sur le harcèlement sexuel au travail, environ les deux tiers mentionnent les conséquences potentielles sur leur carrière (67 p. cent)[[4]](#footnote-4) ou au fait qu’ils ne se fient pas aux personnes responsables du traitement des plaintes en matière de harcèlement (62 p. cent). Plus de la moitié (55 p. cent) évoquent la peur ou l’embarras lié à l’accès aux renseignements ou aux conseils. Une moindre proportion se dit préoccupée par la possibilité de ne pas avoir le soutien du personnel (47 p. cent) ou par la possibilité de menaces directes ou implicites (41 p. cent). Environ le tiers des répondants (34 p. cent) déclare que la difficulté est qu’il n’y a pas de ressources disponibles dans leur milieu de travail. Trois personnes sur dix estiment qu’elles auraient de la difficulté, car il leur faudrait avoir recours à de l’expertise à l’extérieur des heures de travail. Un peu plus d’une personne sur dix (12 p. cent) affirme que l’absence d’accès à Internet au travail pour accéder à des informations ou à des conseils représente la difficulté.

**Graphique 8 : Raisons de la difficulté perçue**



* Les femmes sont plus enclines que les hommes à croire qu’elles n’auraient pas le soutien des autres employés.
* Les plus jeunes répondants (18 à 24 ans) ont plus tendance que les autres groupes d’âge à percevoir de la difficulté en raison de la peur ou de l’embarras, ou parce qu’ils n’ont pas un accès privé à Internet dans leur milieu de travail.
* Les résidents de l’Ontario sont plus susceptibles de ne pas se fier aux personnes responsables du traitement de plaintes en matière de harcèlement.

#### Type de recours

Les répondants ont dû indiquer ce qu’ils feraient s’ils étaient victimes de harcèlement sexuel au travail. Près de la moitié (47 p. cent)[[5]](#footnote-5) affirment qu’ils déposeraient une plainte auprès d’un organisme, du protecteur des employés ou de tout autre bureau pour que leur plainte fasse l’objet d’une enquête et soit réglée en leur nom. Plus du tiers (38 p. cent) croient qu’ils résoudraient la situation sans aide en ayant recours aux renseignements relatifs à leurs droits. Plus d’une personne sur cinq (21 p. cent) déclare qu’elle confierait à un avocat le soin de porter la cause devant un tribunal, alors que moins d’une personne sur dix (7 p. cent) est d’avis qu’elle porterait elle-même la cause devant un tribunal. Cinq pour cent déclarent qu’ils ne feraient rien et huit pour cent mentionnent un éventail d’autres mesures.

**Graphique 9 : Type de recours**



* Les hommes sont plus susceptibles que les femmes d’affirmer qu’ils s’occuperaient sans aide de la situation ou qu’ils demanderaient à un avocat de porter la cause devant les tribunaux.
* Les jeunes répondants (18 à 24 ans) ont plus tendance que ceux plus âgés à dire qu’ils porteraient l’affaire devant les tribunaux (sans aide ou en ayant recours à un avocat).
* Les résidents de la Colombie-Britannique, de l’Alberta ou des Territoires sont plus enclins que ceux des autres régions à affirmer qu’ils s’occuperaient eux-mêmes de la situation en ayant recours aux renseignements disponibles sur le sujet. Les résidents du Québec sont plus susceptibles de dire qu’ils déposeraient une plainte à un organisme, à un protecteur des employés ou à un autre organisme.
* Les gens qui ont un revenu plus bas (60 000 dollars et moins) ont plus tendance à déclarer qu’ils se représenteraient eux-mêmes devant une cour ou un tribunal.

#### Méthode de réception d’informations

Environ les deux tiers des répondants (64 p. cent)[[6]](#footnote-6) affirment que s’ils souhaitaient obtenir des renseignements sur le harcèlement sexuel, ils préféreraient accéder à l’information en ligne. Plus de deux personnes sur cinq déclarent qu’elles pencheraient pour une discussion en personne (44 p. cent) ou qu’elles consulteraient un dépliant ou une brochure en version papier (43 p. cent). Quinze pour cent disent qu’ils aimeraient mieux avoir une conversation téléphonique.

**Graphique 10 : Méthode de réception d’informations**



* Les femmes sont plus enclines que les hommes à préférer obtenir des renseignements sous la forme de dépliants et de brochures en version papier.
* Les plus jeunes répondants (18 à 44 ans) sont plus susceptibles de préférer les renseignements en ligne, alors que ceux âgés de 65 ans et plus ont plus tendance à privilégier les renseignements en version papier et les discussions en personne.
* Les répondants qui ont fait des études universitaires et ceux qui ont un revenu élevé (120 000 dollars ou plus) ont plus tendance à favoriser les informations en ligne. Ceux dont le revenu est plus faible (40 000 dollars ou moins) sont plus enclins à préférer les dépliants en version papier.

#### Prévalence perçue du harcèlement sexuel

Près du tiers des Canadiens (32 p. cent) ont l’impression que le problème du harcèlement sexuel au travail est à peu près identique à ce qu’il était il y a dix ans. Plus d’une personne sur dix (13 p. cent) juge que le problème est beaucoup moins grave aujourd’hui qu’il y a dix ans, alors qu’environ le quart (24 p. cent) estime qu’il est un peu moins grave. Près du quart des Canadiens croit que le problème du harcèlement sexuel est soit un peu plus grave (12 p. cent) ou beaucoup plus grave (11 p. cent) aujourd’hui qu’il y a dix ans. Les hommes croient plus souvent que le problème du harcèlement sexuel est moins grave aujourd’hui, alors que les femmes considèrent que le problème est le même ou un peu plus grave.

**Graphique 11 : Prévalence perçue du harcèlement sexuel au travail**



* Les jeunes répondants, tout comme les gens qui ont fait moins d’études et dont le revenu est moins élevé, sont plus susceptibles de déclarer que le problème est plus grave. Ceux dont le revenu est plus élevé ont plus tendance à considérer le problème comme moins grave.

#### Perception du harcèlement sexuel au travail

En règle générale, les gens sont divisés plutôt uniformément lorsqu’il est question de leur perception de l’existence du harcèlement sexuel au travail dans leur région. Près de deux personnes sur cinq estiment que le harcèlement sexuel n’a pas lieu très souvent (38 p. cent) ou assez souvent (37 p. cent). Aux pôles, deux pour cent des répondants croient que le harcèlement sexuel n’est pas du tout présent et neuf pour cent croient qu’il y en a beaucoup. Les résidents des régions rurales sont plus enclins à croire que le harcèlement sexuel n’a pas lieu très souvent (46 p. cent).

**Graphique 12 : Perception du harcèlement sexuel au travail**



* Les femmes sont beaucoup plus enclines à croire que le harcèlement sexuel au travail a lieu assez souvent (42 p. cent) ou très souvent (11 p. cent).
* La perception du harcèlement sexuel varie selon le revenu, les gens appartenant à la catégorie inférieure du revenu (40 000 dollars et moins) ayant plus tendance à croire que le harcèlement sexuel se produit très souvent, alors que ceux de la catégorie la plus élevée (150 000 dollars et plus) sont plus susceptibles de croire que cela ne se produit pas très souvent.
* Les résidents des centres urbains sont plus enclins à croire que le harcèlement sexuel a lieu plutôt souvent, alors que ceux des régions rurales ont plus tendance à croire que cela ne se produit pas très souvent.

#### Façons de traiter le harcèlement sexuel

Il y a plusieurs approches possibles au traitement du harcèlement sexuel au travail. Les répondants ont été invités à examiner l’efficacité de diverses méthodes proposées dans une liste. Selon la vaste majorité des répondants, l’approche la plus efficace est la prévention grâce à des formations continues et des programmes de sensibilisation à l’intention des employés et des employeurs, près de neuf personnes sur dix étant en faveur (89 p. cent, aussi « la méthode la plus efficace » selon 34 p. cent des répondants) ainsi que des programmes publics de sensibilisation et d’éducation. Plus de quatre personnes sur cinq considèrent comme efficaces les services de consultation pour les victimes (86 p. cent) et le fait d’encourager les gens à manifester ouvertement leur désapprobation à l’égard du harcèlement sexuel (83 p. cent). Environ les deux tiers des répondants mentionnent la consultation pour les auteurs de harcèlement sexuel (69 p. cent), des sanctions plus sévères (67 p. cent) ainsi que des formations permettant aux fournisseurs de soins de santé de reconnaître les signes de harcèlement sexuel et d’aiguiller les victimes vers les ressources adéquates (66 p. cent). Près de deux répondants sur cinq (39 p. cent) citent la médiation entre les victimes et les auteurs de harcèlement (bien que seuls quatre pour cent croient qu’il s’agit de l’option la plus efficace parmi celles offertes).

Environ 200 répondants ont formulé des commentaires sur les façons de traiter le harcèlement sexuel. Les deux thèmes les plus communs sont l’éducation du public et les efforts accrus de sensibilisation. Certaines personnes évoquent des campagnes publiques, d’autres des séances d’information dans des établissements d’enseignement pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail, dénonçant le caractère socialement inacceptable du harcèlement. Les autres principaux thèmes sont les efforts déployés dans les milieux de travail pour encourager les conversations ouvertes sur le harcèlement sexuel, les procédures et règlements existants pour réduire l’exposition au harcèlement, l’adoption d’une politique de tolérance zéro, et le fait de s’assurer que les employés comprennent ce qui n’est pas acceptable et connaissent les ressources vers lesquelles ils peuvent se tourner si un problème surgit (c.-à-d. les ressources humaines, la personne responsable de la sécurité). D’autres participants mentionnent l’incarcération, des peines plus sévères ou l’humiliation publique. Quelques-uns proposent une meilleure application de la loi et une hausse du taux de condamnation, ou encore un environnement plus convivial dans les tribunaux afin d’en faire des endroits sécuritaires qui favorisent la libre expression des victimes.

**Graphique 13 : Façons de traiter le harcèlement sexuel**



* Les femmes sont plus enclines que les hommes à considérer comme efficace chacune des approches proposées.
* Les gens plus âgés (55 ans et plus) ont plus tendance que les répondants plus jeunes à mentionner que les formations continues et les programmes de sensibilisation au travail constituent une approche efficace.
* Les résidents du Québec sont moins susceptibles de considérer comme des approches efficaces les services de consultation aux victimes, le traitement des auteurs de harcèlement sexuel, et la médiation entre les victimes et les auteurs de harcèlement sexuel. Ceux de la Colombie-Britannique et des Territoires sont ceux qui appuient le moins les peines plus sévères pour les auteurs de harcèlement sexuel.
* Les participants dont le revenu du ménage est le plus bas (40 000 dollars ou moins) ont plus tendance à croire qu’une approche efficace consiste à offrir des formations permettant aux fournisseurs de soins de santé de reconnaître les signes de harcèlement sexuel alors que ceux dont le revenu est le plus élevé (150 000 dollars et plus) sont les moins susceptibles de le croire.

### Respect de la vie privée

#### Gestion des renseignements personnels

Cinq énoncés sur la gestion des renseignements personnels par le gouvernement fédéral ont été présentés aux répondants pour sonder leurs réactions. Près des deux tiers des Canadiens (63 p. cent) conviennent qu’un ministère fédéral ne devrait recueillir que les renseignements dont il a besoin directement auprès des gens plutôt que de les recevoir d’un autre ministère. Seuls quinze pour cent sont en désaccord avec cet énoncé. Quelque trois personnes sur cinq (58 p. cent) sont d’avis que leurs renseignements personnels seraient mieux protégés si les ministères du gouvernement fédéral devaient désigner une personne responsable de la gestion adéquate des données personnelles. Plus de la moitié des participants (54 p. cent) déclarent être à l’aise avec le fait que le gouvernement fédéral utilise ou partage leurs renseignements personnels avec d’autres ministères fédéraux, pourvu que l’information ne comporte pas d’identificateurs. Trois personnes sur dix (29 p. cent) sont en désaccord avec cet énoncé. Plus de deux répondants sur cinq (44 p. cent) se disent à l’aise avec le fait que le gouvernement fédéral partage leurs renseignements personnels avec d’autres organismes du gouvernement fédéral si cela se fait à des fins d’application de la loi ou de protection de la sécurité nationale, bien que plus du tiers d’entre eux (35 p. cent) estiment que leurs renseignements ne devraient pas être partagés de cette manière. Lorsqu’il est question de renseignements personnels par des organismes d’application de la loi et de sécurité nationale, une proportion un peu plus élevée de Canadiens dit ne pas avoir confiance dans la façon dont ils sont utilisés (38 p. cent) comparativement à ceux qui déclarent avoir confiance (35 p. cent).

**Graphique 14 : Gestion des renseignements personnels**



* Les personnes plus âgées (65 ans et plus), ainsi que les habitants des régions rurales, sont plus susceptibles de croire qu’un gouvernement fédéral devrait seulement recueillir des renseignements auprès des gens, et non auprès d’autres ministères. Les répondants dont les niveaux de revenu et de scolarité sont supérieurs sont plus susceptibles d’être en désaccord.
* Les plus jeunes (34 ans et moins), tout comme les résidents du Québec, ont plus tendance à se fier aux organismes d’application de la loi et aux agences nationales de sécurité lorsqu’il est question de l’utilisation de leurs renseignements personnels. Les résidents de la Colombie-Britannique, de l’Alberta et des Territoires, tout comme les hommes en général, sont plus susceptibles d’être en désaccord.
* Les citadins ont plus tendance que les résidents des régions rurales à être à l’aise avec le fait que le gouvernement fédéral partage leurs renseignements personnels avec d’autres ministères.

### Discrimination

Les Canadiens sont protégés contre la discrimination dans leur milieu de travail et lorsqu’ils accèdent à des services et à des logements gérés par des lois provinciales, territoriales et fédérales. Lorsqu’interrogés sur leur niveau de connaissance par rapport à ces lois antidiscriminatoires, la plupart des gens affirment ne pas bien connaître leurs droits et responsabilités. Deux personnes sur cinq (40 p. cent) disent bien ou très bien connaître leurs droits et responsabilités. Plus de trois répondants sur dix (31 p. cent) estiment les connaître moyennement bien et plus du quart (27 p. cent) croit ne pas les connaître. Le niveau de connaissance perçu se divise uniformément entre les gens (33 p. cent) qui disent bien ou très bien connaître leurs droits et responsabilités (33 p. cent), ceux qui déclarent les connaître moyennement (33 p. cent) et ceux qui jugent ne pas les connaître (32 p. cent).

**Graphique 15 : Droits et responsabilités**



* Le niveau de connaissances et le niveau de sensibilisation augmentent dans les catégories d’âge médianes, les plus jeunes et les plus vieux répondants étant plus enclins à dire qu’ils sont faibles.
* Les résidents de l’Alberta ont plus tendance à indiquer des niveaux de connaissances et de sensibilisation élevés, alors que ceux du Québec présentent les niveaux les plus bas de toutes les régions.
* Les niveaux de connaissances et de sensibilisation perçus augmentent avec le revenu et le niveau de scolarité. Cela est également le cas chez les répondants qui ont des interactions avec le système de justice pénale.

#### Recours privilégiés

Dans les cas de discrimination, un peu moins de la moitié des Canadiens (44 p. cent) affirme que le recours qu’il privilégierait serait le dépôt d’une plainte à un organisme, au protecteur des employés ou à un autre type d’organisme pour que leur demande fasse l’objet d’une enquête ou soit résolue. Plus d’une personne sur cinq (22 p. cent) signale qu’elle composerait sans aide avec la situation en ayant recours aux renseignements relatifs à ses droits. Une moindre proportion (17 p. cent) déclare qu’elle confierait à un avocat le soin de porter la cause devant un tribunal, alors que très peu de répondants (3 p. cent) porteraient eux-mêmes la cause devant un tribunal. Trois pour cent déclarent qu’ils ne feraient rien et quatre pour cent mentionnent un éventail d’autres mesures.

**Graphique 16 : Discrimination**



* Les hommes sont plus susceptibles de déclarer qu’il ferait face à la situation sans aide, alors que les femmes, tout comme les gens plus âgés (55 ans et plus), affirment qu’elle porterait plainte à un organisme, au protecteur des employés ou à un autre type d’organisme.
* Les résidents du Québec sont plus enclins que ceux des autres régions à signaler qu’ils déposeraient une plainte à un organisme, au protecteur des employés ou à un autre organisme. Les résidents de l’Alberta ont plus tendance à dire qu’ils s’occuperaient sans aide de la situation, alors que ceux de l’Ontario sont plus susceptibles de demander à un avocat de porter la cause devant les tribunaux.
* Les gens qui ont des interactions avec le système de justice pénale sont plus enclins à déposer une plainte à un organisme, au protecteur des employés ou à un autre organisme.

Lorsqu’interrogés sur les sources vers lesquelles ils se tourneraient s’ils étaient victimes de discrimination au travail, la moitié des répondants (52 p. cent) disent qu’ils s’adresseraient aux ressources humaines de leur lieu de travail. Quatre personnes sur dix consulteraient un(e) avocat(e) et la même proportion (39 p. cent) ferait une recherche en ligne. Environ le tiers se confierait à un(e) gestionnaire (34 p. cent), à un(e) ami(e) ou à un membre de leur famille (34 p. cent), ou à leur syndicat (30 p. cent). Environ une personne sur quatre se dirigerait à un tribunal des droits de la personne (27 p. cent) et une sur cinq se tournerait vers un organisme de services communautaires (22 p. cent) ou un(e) collègue (21 p. cent). Quinze pour cent font mention d’un organisme de femmes ou d’hommes, et dix pour cent privilégieraient un fournisseur de soins de santé. Une moindre proportion (4 p. cent) s’en remettrait à un dirigeant religieux.

**Tableau 4 : Sources d’information sur la discrimination au travail**

*Si vous étiez victime de discrimination et que vous recherchiez de l’information ou du soutien, à qui vous dirigeriez-vous?*

| - | **Total** |
| --- | --- |
| *n=* | *2016* |
| Aux ressources humaines | 52 % |
| À un(e) avocat(e) ou à une clinique d’aide juridique | 40 % |
| Je ferais une recherche en ligne | 39 % |
| À un(e) gestionnaire | 34 % |
| À un ami ou à un membre de la famille | 34 % |
| À mon syndicat | 30 % |
| À un tribunal des droits de la personne | 27 % |
| À un organisme de services communautaires | 22 % |
| À un(e) collègue | 21 % |
| À un organisme de femmes ou d’hommes | 15 % |
| À un médecin ou à un autre fournisseur de soins de santé | 10 % |
| À un dirigeant religieux | 4 % |
| Autre | 3 % |
| Je ne sais pas/Pas de réponse | 5 % |

* Les femmes sont plus susceptibles de s’adresser à un(e) ami(e), à un membre de leur famille ou à un(e) collègue.
* Les répondants âgés de moins de 35 ans ont plus tendance à se diriger à une personne de leur entourage (c.-à-d. un[e] ami[e], un membre de leur famille ou un[e] collègue). Plus précisément, les répondants âgés de 25 à 34 ans sont également plus enclins à se tourner vers un(e) gestionnaire ou à faire une recherche en ligne. C’est également le cas avec les gens qui ont fait des études universitaires, lesquels ont aussi plus tendance à chercher de l’aide auprès d’un(e) avocat(e) ou de leur syndicat.
* Les ressources humaines, les syndicats et les avocat(e)s sont aussi des sources que mentionnent les répondants dont le revenu du ménage est le plus élevé.
* Les résidents du Canada atlantique sont beaucoup plus susceptibles que les autres répondants de consulter un éventail de sources différentes, y compris un(e) ami(e) ou un membre de leur famille, un(e) collègue ou un(e) gestionnaire, mais aussi les ressources humaines de leur lieu de travail ou leur syndicat.
* Les personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 40 000 dollars ont plus tendance que les autres à s’en remettre à un organisme de services communautaires, à un organisme de femmes ou à un tribunal des droits de la personne.

### Droit de la famille

#### Interactions avec le système de justice familiale

Deux Canadiens sur cinq (42 p. cent[[7]](#footnote-7)) n’ont jamais eu d’interactions avec le système de justice familiale. Un peu plus du quart des répondants en ont eu en raison de la séparation ou du divorce d’un membre de leur famille (27 p. cent) ou d’un(e) ami(e) (27 p. cent). Le quart des répondants (25 p. cent) déclarent avoir personnellement apporté du soutien à une personne vivant une séparation ou un divorce. Plus du quart des répondants ont eu des interactions en raison d’une séparation ou d’un divorce, dont 18 pour cent avec un enfant et huit pour cent sans enfant. Deux pour cent des répondants travaillent ou font du bénévolat dans le système de justice familiale.

**Graphique 17 : Interactions avec le système de justice familiale**



* Les femmes sont plus enclines à avoir personnellement apporté leur soutien à une personne vivant une séparation ou un divorce.
* Les plus jeunes répondants (18 à 24 ans) ainsi que ceux qui ont fait des études secondaires ou l’équivalent ont plus tendance à affirmer ne pas avoir eu d’interactions avec le système de justice familiale.
* La participation varie grandement selon l’âge, les gens âgés de 35 à 44 ans étant plus enclins à déclarer qu’un(e) ami(e) ou un membre de leur famille vit une séparation ou un divorce. Ceux âgés de 45 à 64 ans ont plus tendance à avoir vécu une séparation ou un divorce tout en ayant des enfants, alors que les personnes âgées de 65 ans et plus sont plus susceptibles que les jeunes d’affirmer qu’ils ont vécu une séparation ou un divorce à un moment où ils n’avaient pas d’enfants âgés de moins de 18 ans.
* Les résidents de l’Alberta sont plus enclins à avoir apporté leur soutien à quelqu’un, à avoir personnellement soutenu des gens qui vivaient une séparation ou un divorce, ou à avoir un(e) ami(e) ou un membre de leur famille qui vit une séparation ou un divorce. Ceux du Québec ont plus tendance que ceux des autres régions à dire qu’ils n’ont jamais eu d’interactions avec le système de justice familiale.
* Les interactions avec le système de justice familiale sont également plus fréquentes chez les gens qui ont des interactions avec le système de justice pénale.

#### Décisions relatives au droit de la famille

La plupart des gens (79 p. cent) conviennent que le droit de la famille exige que les décisions concernant le ou les enfants d’un couple qui se sépare ou se divorce se fondent totalement ou presque totalement sur l’intérêt supérieur des enfants. Une personne sur dix (10 p. cent) n’est ni d’accord ni en désaccord, alors que sept pour cent sont en désaccord.

**Graphique 18 : Droit de la famille**



* Les points de vue varient selon le groupe démographique. Toutefois, les hommes et les jeunes (18 à 24 ans) sont plus susceptibles d’offrir une évaluation neutre (ni d’accord ni en désaccord).
* Les gens qui ont eu des interactions système de justice familiale sont plus enclins que ceux qui n’en ont pas eu à être d’accord.

#### Connaissances sur le système de justice familiale

La plupart des Canadiens croient posséder peu de connaissances sur le système de justice familiale. La moitié (50 p. cent) affirme ne pas posséder de connaissances alors que trois personnes sur dix (29 p. cent) disent posséder des connaissances moyennes. Seule une personne sur cinq (20 p. cent) déclare posséder de bonnes connaissances ou d’excellentes connaissances sur le système de justice familiale.

**Graphique 19 : Connaissances sur le système de justice familiale**



* Les plus jeunes répondants (18 à 24 ans) ainsi que ceux qui ont fait des études secondaires ou l’équivalent ont plus tendance à affirmer ne pas posséder de connaissances. Les gens âgés de 25 à 44 ans sont plus susceptibles que toutes les autres catégories d’âge d’indiquer posséder de bonnes connaissances.
* Les personnes qui ont eu des interactions avec le système de justice familiale par le passé ont plus tendance à croire qu’elles possèdent de bonnes connaissances. La situation est la même lorsqu’il est question des interactions avec le système de justice pénale (c.-à-d. que ces personnes disent posséder de bonnes connaissances sur les système de justice familiale).

#### Source d’informations sur le système de justice familiale

Plus du tiers des Canadiens (35 p. cent) considèrent les sites Web et les publications du gouvernement comme leur principale source d’informations sur le système de justice familiale. Environ le quart des répondants (24 p. cent) croit qu’un(e) professionnel(le) du droit représenterait la meilleure source. Plus d’une personne sur dix mentionne un membre de leur famille ou un(e) ami(e) (14 p. cent), ou la culture populaire (11 p. cent). Six pour cent croient qu’il ne devrait pas s’agir d’un(e) professionnel(le) du système de justice et quatre pour cent citent une autre source.

**Graphique 20 : Source d’informations sur le système de justice familiale**



* Les résidents des centres urbains ont plus tendance à mentionner les sites Web ou publications du gouvernement, tandis que ceux des régions rurales sont plus susceptibles de citer des amis ou des membres de leur famille.
* Les personnes qui ont eu des interactions avec le système de justice pénale ou le système de justice familiale sont plus enclines à croire qu’un(e) professionnel(le) du système de justice représente leur principale source d’informations.

#### Utilisation du service d’assistance téléphonique et du site Web

Près d’un Canadien sur cinq (18 p. cent) déclare avoir visité le site Web du ministère de la Justice Canada et deux pour cent dit avoir eu recours à la ligne d’assistance téléphonique du ministère pour obtenir des renseignements ou des conseils en matière de droit de la famille. Les deux tiers (67 p. cent) indiquent qu’ils (ou une personne qu’ils connaissent) n’ont pas visité le site Web du ministère de la Justice du Canada, n’ont pas utilisé la ligne sans frais du ministère et n’ont pas cherché à obtenir des conseils pour une affaire liée au droit de la famille. Treize pour cent disent ne pas savoir.

**Graphique 21 : Utilisation du service d’assistance téléphonique et du site Web du ministère de la Justice Canada**



* Les plus jeunes répondants (18 à 24 ans) ont plus tendance à avoir eu recours au site Web et au service d’assistance téléphonique, contrairement à ceux qui ont fait des études secondaires ou l’équivalent.
* Les résidents du Québec sont plus susceptibles d’affirmer qu’eux ou quelqu’un qu’ils connaissent n’a pas utilisé le site Web ou le service d’assistance téléphonique. Les résidents du Canada atlantique utilisent plus souvent que les répondants des autres régions le service d’assistance téléphonique du ministère de la Justice Canada.
* Les personnes qui ont eu des interactions avec le système de justice familiale ou le système de justice pénale sont plus enclines à avoir utilisé le site Web ou le service d’assistance téléphonique.

#### Convivialité du service d’assistance téléphonique et du site Web

En ce qui concerne la convivialité du site Web ou du service d’assistance téléphonique du ministère de la Justice Canada, les gens qui ont eu recours à ces ressources se divisent uniformément entre ceux qui considèrent qu’il était difficile (33 p. cent), facile (32 p. cent) et ni facile ni difficile (29 p. cent) d’obtenir les renseignements recherchés.

**Graphique 22 : Convivialité du service d’assistance téléphonique et du site Web**



* Les répondants du Canada atlantique utilisent le plus souvent le service d’assistance téléphonique du ministère de la Justice Canada. Aussi, ils ont plus tendance que les gens des autres régions à déclarer qu’il est facile d’obtenir les renseignements recherchés.

Annexe A

Méthodologie

## ANNEXE A : MÉTHODOLOGIE

L’échantillon de cette étude comprenait les réponses de 2016 Canadiens âgés de 18 ans ou plus. L’échantillon réunissait une sélection aléatoire de membres du panel (Prob*it*[[8]](#footnote-8)) issus des quatre coins du pays. Les panélistes de Prob*it* ont été sélectionnés pour former une base de sondage hybride recruté sur des téléphones cellulaires et des lignes terrestres à l’aide d’un système à composition aléatoire. Il s’agit de la même base de sondage et du même processus d’échantillonnage utilisés pour mener des enquêtes au téléphone, considérés comme représentatifs de la population. Une fois sélectionnées, nous communiquons avec eux par téléphone et nous les avons recrutés, puis nous leur demandons de créer un profil de base (en répondant à l’instrument de base du sondage), où ils doivent fournir un éventail de renseignements démographiques. Nous leur demandons également s’ils souhaitent répondre au sondage au téléphone ou en ligne. Tous les membres de l’échantillon étaient admissibles à une participation, y compris ceux qui ne possédaient qu’un téléphone cellulaire, ceux qui n’avaient pas accès à Internet et ceux qui préféraient simplement répondre au téléphone plutôt qu’en ligne. Ce panel se compose d’un échantillon totalement représentatif de la population canadienne à partir duquel il est possible de sélectionner des échantillons aléatoires et de recueillir des données d’une façon plus délibérée et en temps plus opportun que ce qui serait possible dans un sondage téléphonique traditionnel. Puisque ce panel, qui regroupe plus de 100 000 membres, peut être tenu comme représentatif de la population canadienne (c’est-à-dire qu’une population cible donnée comprise dans notre panel correspond de très près à l’ensemble de la population), il est possible de lui attribuer une marge d’erreur.

L’échantillon se composait de membres du panel Probit sélectionnés de façon aléatoire, dont 2357 membres qui ont été rejoints au téléphone. Au nombre de ces personnes, 353 ont accepté de participer au sondage en choisissant de recevoir une invitation électronique et 147 ont répondu au sondage en ligne. Quatre-vingt-dix-sept participants ont choisi de répondre au sondage au téléphone. Dans la portion en ligne de l’échantillon, 9098 invitations valides ont été envoyées. Le taux de réponse global de l’échantillon final, qui réunissait 2016 répondants dans les échantillons en ligne et au téléphone, s’est établi à 18 pour cent[[9]](#footnote-9). L’échantillon final du sondage, en vertu duquel 2016 sondages ont été achevés, présente un niveau de précision de +/- 2,2 p. cent pour l’échantillon global et de +/- 3 à 6 p. cent pour la plupart des sous-groupes pouvant être isolés dans l’analyse (y compris selon la région, le groupe d’âge, le niveau de scolarité et le niveau de revenu).

Avant de mener le sondage, le questionnaire a été mis à l’essai à 20 reprises, soit dix fois en anglais et dix fois en français. Des questions supplémentaires ont été intégrées à la version préliminaire du questionnaire pour recueillir les impressions des répondants sur la durée, le rythme, la clarté des libellés et d’autres aspects. Des changements mineurs ont été apportés à la suite des essais et quelques questions ont été supprimées pour réduire la durée du sondage.

Le sondage, mené du 3 au 16 décembre 2018, utilisait un questionnaire bilingue hébergé sur un serveur Web sécurisé sous le contrôle des Associés de recherche EKOS. Le courriel d’invitation comprenait une description et une explication de l’objectif du sondage (dans les deux langues), ainsi qu’un lien vers le site du sondage. La base de données du sondage a été mise au point en ayant recours à un numéro d’identification personnel (NIP) afin que seules les personnes détenant un NIP aient accès au sondage (le NIP était inclus dans le courriel d’invitation). Le questionnaire comprenait une préface qui présentait brièvement l’étude et la raison d’être de la recherche. Le message insistait également sur la nature volontaire et confidentielle du sondage. La collecte des données du sondage s’est faite dans le respect de toutes les normes de l’industrie en vigueur. Tous les membres invités du panel ont été informés de leur droit sous le régime des lois de protection de la vie privée ainsi que de la façon d’obtenir une copie de leurs réponses et des résultats du sondage.

À la suite de la collecte des renseignements, la base de données a fait l’objet d’un examen afin d’évaluer la qualité, les valeurs aberrantes, les exigences en matière de codage, la pondération et la construction des variables indépendantes, ce qui a servi à examiner les tendances des sous-groupes (p. ex. par âge, sexe, etc.) dans l’analyse. La pondération de l’échantillon se fondait sur les paramètres de la population sur l’âge, le sexe, et les régions du pays selon le plus récent recensement.

Annexe B

Questionnaire du sondage

## ANNEXE B: Questionnaire du sondage

INTRO [0,0]

Merci de votre intérêt envers ce sondage. Le gouvernement du Canada a confié aux Associés de recherche EKOS le mandat de mener un sondage d'opinion publique pour le compte du ministère de la Justice. Le gouvernement souhaite connaître vos points de vue sur un large éventail de sujets liés au droit et au système juridique. Ce sondage est l'un des moyens par lequel le ministère de la Justice peut connaître les opinions des Canadiens et Canadiennes. Vous êtes libre de participer ou non à ce sondage. Vos réponses seront traitées en toute confidentialité et demeureront anonymes. Les renseignements que vous fournirez seront traités conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et d'autres lois de même nature. Vous devriez pouvoir répondre au sondage en 15 minutes. If you prefer answering the survey in English, please click on English. **Quelques rappels avant de commencer...** À chaque écran, après avoir choisi votre réponse, cliquez sur le bouton « Continuer » au bas de l'écran pour avancer dans le sondage. Si vous quittez le sondage avant de l'avoir terminé, vous pouvez retourner plus tard à l'adresse URL du sondage et vous serez dirigé(e) à la page où vous vous trouviez au moment de partir. Les réponses que vous aurez fournies jusque-là auront été sauvegardées. Si vous avez des questions sur la façon de répondre au sondage, veuillez appeler EKOS au 866.211.8881 ou envoyer un courriel à [online@probit.ca](mailto:online@probit.ca). Merci d'avance de votre participation.

QGENDER

Quel est votre genre?

Homme 1

Femme 2

Autre 3

Préfère ne pas répondre 99

QAGEX

Quelle est votre année de naissance?

Année 77

Préfère ne pas répondre 9999

QAGEY

Hésitant, QAGEX

À quelle catégorie d'âge appartenez-vous?

Moins de 18 ans 1

De 18 à 24 ans 2

De 25 à 34 ans 3

De 35 à 44 ans 4

De 45 à 54 ans 5

De 55 à 64 ans 6

65 ans et plus 7

Préfère ne pas répondre 9

PREQ1 [0,0]

PARTIE 1 - Confiance du public dans le système de justice pénale (5 questions)

Comment décririez-vous votre niveau de connaissance par rapport au rôle que jouent les domaines suivants du système de justice pénale?

Q1A

La police

Je ne connais pas du tout 1 1

2 2

3 3

4 4

Je connais très bien 5 5

Je ne sais pas 99

Q1B

Les tribunaux

Je ne connais pas du tout 1 1

2 2

3 3

4 4

Je connais très bien 5 5

Je ne sais pas 99

Q1C

Les services correctionnels

Je ne connais pas du tout 1 1

2 2

3 3

4 4

Je connais très bien 5 5

Je ne sais pas 99

PREQ2 [0,0]

À quel point êtes-vous convaincu(e) que le système de justice pénale du Canada est...?

Q2A

équitable pour tous les gens

Pas du tout convaincu(e) 1 1

2 2

3 3

4 4

Tout à fait convaincu(e) 5 5

Je ne sais pas 99

Q2B

accessible pour tous les gens

Pas du tout convaincu(e) 1 1

2 2

3 3

4 4

Tout à fait convaincu(e) 5 5

Je ne sais pas 99

PREQ3 [0,0]

PARTIE 2 - Harcèlement sexuel au travail (19 questions)

Le harcèlement sexuel en milieu de travail se rapporte à toute conduite malvenue de nature sexuelle, comme des commentaires, des gestes ou des avances, qui a une incidence négative sur le milieu de travail ou qui entraîne d'autres conséquences professionnelles négatives pour les victimes.

Q3

Au cours des douze derniers mois, avez-vous lu ou entendu quoi que ce soit sur le harcèlement sexuel en milieu de travail?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q4 [1,12]

Oui, Q3

Où avez-vous obtenu cette information?

Médias ou journaux (en ligne ou imprimés) 1

Culture populaire (télévision, cinéma, radio, revue) 2

Médias sociaux 3

Ami ou membre de la famille 4

Employeur ou milieu de travail 5

Affiche ou dépliant 6

Organisme communautaire 7

Médecin ou fournisseur de soins de santé 8

Gouvernement 9

Autre (préciser) 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q5

Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance par rapport à ce qui est considéré comme du harcèlement sexuel?

Je ne connais pas du tout 1

Je connais un peu 2

Je connais moyennement 3

Je connais assez bien 4

Je connais très bien 5

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q6 [1,8]

Pas du tout / Un peu / Moyennement informé, Q5

De quels types d'information croiriez-vous avoir besoin pour être bien informé(e)?

Formes de harcèlement sexuel 1

Statistiques sur le harcèlement, comme la quantité et la fréquence 2

Information sur les ressources dans la collectivité 3

Entretiens avec des jeunes sur le harcèlement sexuel 4

Matériel relié au système judiciaire 5

Information sur ce qu'il faut faire lors d'une situation de harcèlement sexuel en milieu de travail 6

Autre (préciser) 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q7 [1,13]

Si vous étiez victime de harcèlement sexuel dans votre milieu de travail et que vous recherchiez de l'information ou du soutien, à qui vous dirigeriez-vous?

Choisissez toutes les réponses pertinentes

À un ami ou à un membre de la famille 1

À un(e) collègue 2

À un(e) gestionnaire 3

Aux ressources humaines 4

À mon syndicat 5

À un organisme de services communautaires 6

À un(e) avocat(e) ou à une clinique d'aide juridique 7

À un tribunal des droits de la personne 8

À un(e) médecin ou à un autre fournisseur de soins de santé (p. ex., infirmier, naturopathe) 9

À un dirigeant religieux 10

À un organisme de femmes ou d'hommes 11

Recherche en ligne 12

Autre 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q8

Croyez-vous que vous seriez confronté(e) à des difficultés pour accéder à de l'information ou à des conseils sur le harcèlement sexuel en milieu de travail si vous en aviez besoin?

Oui 1

Non 2

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q9 [1,10]

Oui, Q8

Selon vous, à quels types de difficultés seriez-vous confronté(e)?

Choisissez toutes les réponses pertinentes

Besoin d'accéder à de l'expertise à l'extérieur des heures de bureau et ne pas avoir le temps ou la capacité de le faire 1

Ne pas avoir un accès privé à Internet au travail 2

Peur ou gêne 3

Menaces directes ou implicites 4

Risquerait des conséquences sur la carrière 5

Aucune ressource disponible sur le lieu de travail 6

Les autres membres du personnel ne sont pas favorables 7

Ne fais pas confiance aux responsables du traitement des plaintes de harcèlement 8

Autre (veuillez préciser) 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q9A [1,7]

Si vous étiez victime de discrimination, quel type de recours préféreriez-vous utiliser?

Je composerais avec la situation sans aide, armé(e) de renseignements sur mes droits 1

Je porterais plante auprès d'un organisme, d'un ombudsman ou de tout autre bureau pour que ma plainte fasse l'objet d'une enquête et soit réglée pour moi 2

Je ferais en sorte qu'un(e) avocat(e) présente l'affaire devant une cour ou un tribunal 3

Je porterais personnellement l'affaire devant une cour ou un tribunal et je présenterais ma cause 4

Je ne ferais rien 5

Autre 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q10 [1,6]

Si vous souhaitiez obtenir des renseignements sur le harcèlement sexuel, comment préféreriez-vous les recevoir?

Choisissez toutes les réponses pertinentes

En ligne 1

Brochures ou dépliants en version papier 2

Discussion en personne 3

Téléphone 4

Autre (veuillez préciser) 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q11

Comment évaluez-vous le problème du harcèlement sexuel en milieu de travail dans notre société aujourd'hui comparativement à il y a dix ans?

Beaucoup moins grave aujourd'hui qu'il y a dix ans 1

Un peu moins grave aujourd'hui 2

À peu près pareil 3

Un peu plus grave aujourd'hui 4

Beaucoup plus grave aujourd'hui qu'il y a dix ans 5

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q12

À quel point croyez-vous que du harcèlement sexuel a lieu fréquemment dans des milieux de travail de la région où vous vivez?

Pas du tout 1

Pas très souvent 2

Assez souvent 3

Très souvent 4

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

PREQ13 [0,0]

Veuillez trouver ci-dessous une liste de façons d'aborder le harcèlement sexuel. Laquelle considérez-vous comme la plus efficace?

Q13A

Enseignement public et programmes de sensibilisation

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q13B

Formation continue en milieu de travail et programmes de sensibilisation à l'intention des employés et des employeurs

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q13C

Services de counselling aux victimes

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q13D

Offre de traitement ou de counselling aux auteurs de harcèlement sexuel

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q13E

Sanctions plus sévères pour les auteurs de harcèlement sexuel

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q13F

Médiation entre les victimes et les auteurs de harcèlement sexuel

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q13G

Encourager les gens à exprimer ouvertement leur désapprobation à l'égard du harcèlement sexuel

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q13H

Formation des fournisseurs de soins de santé pour qu'ils reconnaissent les manifestations et qu'ils fournissent des références adéquates dans le cadre d'examens médicaux de routine

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q13I [0,1]

Autre (préciser) :

Oui 1

Non 2

Ne sais pas 99

Q14

Plus q'une sélection, Q13

Laquelle des façons suivantes (que vous venez de sélectionner) considérez-vous comme la plus efficace?

Q13A.EQ.1 Enseignement public et programmes de sensibilisation 1

Q13B.EQ.1 Formation continue en milieu de travail et programmes de sensibilisation à l'intention des employés et des employeurs 2

Q13C.EQ.1 Services de counselling aux victimes 3

Q13D.EQ.1 Offre de traitement ou de counselling aux auteurs de harcèlement sexuel 4

Q13E.EQ.1 Sanctions plus sévères pour les auteurs de harcèlement sexuel 5

Q13F.EQ.1 Médiation entre les victimes et les auteurs de harcèlement sexuel 6

Q13G.EQ.1 Encourager les gens à exprimer ouvertement leur désapprobation à l'égard du harcèlement sexuel 7

Q13H.EQ.1 des fournisseurs de soins de santé pour qu'ils reconnaissent les manifestations et qu'ils fournissent des références adéquates dans le cadre d'examens médicaux de routine 8

Q13I.EQ.1 Je ne sais pas/Pas de réponse 9

99

PREQ15 [0,0]

PARTIE 3 - CONFIDENTIALITÉ (10 questions)

À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants?

Q15A

Un ministère fédéral devrait recueillir uniquement les renseignements me concernant directement dont il a besoin auprès de moi plutôt que de les obtenir d'un autre ministère gouvernemental

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

Q15B

Je suis à l'aise que le gouvernement fédéral partage les renseignements que j'ai fournis avec une autre institution du gouvernement fédéral à des fins d'application de la loi ou de protection de la sécurité nationale

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

Q15C

Je fais confiance à la police et aux organismes de sécurité nationale en ce qui a trait à mes renseignements personnels

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

Q15D

Je serais à l'aise que le gouvernement fédéral utilise mes renseignements personnels ou les partage avec d'autres ministères gouvernementaux si mes renseignements ne permettent pas mon identification, comme mon nom, ma date de naissance ou mon adresse

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

Q15E

Mes renseignements seraient mieux protégés si les ministères du gouvernement fédéral devaient désigner une personne en particulier qui est responsable de veiller à ce que les données personnelles soient manipulées convenablement

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

PREQ15\_ [0,0]

À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec chacun des énoncés suivants : Un ministère du gouvernement fédéral devrait être en mesure de partager les renseignements suivants pour **des raisons administratives qui diffèrent** de celles pour lesquelles ils ont initialement été recueillis :

Q15\_A

au sein du même ministère du gouvernement fédéral

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

Q15\_B

avec un autre ministère du gouvernement fédéral

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

Q15\_C

avec mon gouvernement provincial ou territorial

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

Q15\_D

avec un gouvernement étranger

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

En accord 4

Fortement en accord 5

Je ne sais pas 99

PREQ16 [0,0]

PARTIE 4 - Discrimination (4 questions)

Les Canadiens sont protégés contre la discrimination dans leur milieu de travail et lorsqu'ils accèdent à des services et à des logements protégés par des lois provinciales, territoriales et fédérales

Q16

Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance par rapport à ces droits et responsabilités en vertu de ces lois antidiscriminatoires?

Je ne les connais pas du tout 1

Je les connais un peu 2

Je les connais moyennement 3

Je les connais assez bien 4

Je les connais très bien 5

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q17

Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance par rapport à vos droits et à vos responsabilités en vertu de ces lois antidiscriminatoires?

Je ne les connais pas du tout 1

Je les connais un peu 2

Je les connais moyennement 3

Je les connais assez bien 4

Je les connais très bien 5

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q18 [1,14]

Si vous étiez victime de discrimination et que vous recherchiez de l'information ou du soutien, à qui vous dirigeriez-vous?

Choisissez toutes les réponses pertinentes

À un ami ou à un membre de la famille 1

À un(e) collègue 2

À un(e) gestionnaire 3

Aux ressources humaines 4

À mon syndicat 5

Je ferais une recherche en ligne 6

À un organisme de services communautaires 7

À un(e) avocat(e) ou à une clinique d'aide juridique 8

À un tribunal des droits de la personne 9

À un(e) médecin ou à un autre fournisseur de soins de santé 10

À un dirigeant religieux 11

À un organisme de femmes ou d'hommes 12

Autre 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q19

Si vous étiez victime de discrimination, quel type de recours préféreriez-vous utiliser?

Je composerais avec la situation sans aide, armé(e) de renseignements sur mes droits 1

Je porterais plante auprès d'un organisme, d'un ombudsman ou de tout autre bureau pour que ma plainte fasse l'objet d'une enquête et soit réglée pour moi 2

Je ferais en sorte qu'un(e) avocat(e) présente l'affaire devant une cour ou un tribunal 3

Je porterais personnellement l'affaire devant une cour ou un tribunal et je présenterais ma cause 4

Je ne ferais rien 5

Autre 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q20

PARTIE 5 - Droit de la famille (6 questions)

À quel point êtes-vous d'accord ou en désaccord avec le fait que le droit de la famille exige que les décisions concernant le ou les enfants d'un couple qui se sépare ou se divorce se fondent totalement ou presque totalement sur l'intérêt supérieur du ou des enfants?

Fortement en désaccord 1

En désaccord 2

Ni d'accord ni en désaccord 3

D'accord 4

Tout à fait d'accord 5

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q21 [1,8]

Avez-vous déjà participé au système de justice familiale de l'une ou l'autre des façons suivantes?

Choisissez toutes les réponses pertinentes

En tant que personne qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce sans un ou des enfants âgés de 18 ans ou moins 1

En tant que personne qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce avec un ou des enfants âgés de 18 ans ou moins 2

En tant que membre de la famille de quelqu'un qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce 3

En tant qu'ami(e) de quelqu'un qui a vécu/qui vit une séparation ou un divorce 4

Je travaille ou je fais du bénévolat dans le système de justice familiale 5

J'ai apporté du soutien personnel à quelqu'un qui vivait une séparation ou un divorce 6

Aucune de ces réponses 98

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q22

Comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance par rapport au système de justice familiale?

Je ne le connais pas du tout 1

Je le connais un peu 2

Je le connais moyennement 3

Je le connais assez bien 4

Je le connais très bien 5

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q23

Quelle est votre principale source d'information (c'est-à-dire, la source à laquelle vous accéderiez le plus souvent) concernant le système de justice familiale?

Choisissez une réponse

Famille ou ami(e)s 1

Culture populaire (télévision, cinéma, radio, revue) 2

Sites Web ou publications du gouvernement 3

Professionnel(le) juridique 4

Professionnel(le) non juridique de la justice familiale (médiateur, spécialiste en santé mentale, information à l'intention des parents) 5

Autre (veuillez préciser) 77

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q24

Est-ce que vous ou quelqu'un que vous connaissez avez visité le site Web du ministère de la Justice du Canada, avez utilisé la ligne sans frais du ministère de la Justice du Canada ou avez cherché conseil dans le domaine du droit de la famille?

Oui, le site Web de Justice Canada. 1

Oui, la ligne d'assistance téléphonique de Justice Canada 2

Non 3

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

Q25

Site Web, Q24

À quel point était-il facile ou difficile de trouver l'information dont vous aviez besoin?

Très difficile 1

Plutôt difficile 2

Ni facile ni difficile 3

Plutôt facile 4

Très facile 5

Je ne sais pas/Pas de réponse 99

DEMIN [0,0]

Nous vous posons les prochaines questions pour les besoins de la compilation de statistiques seulement. L'ensemble de vos réponses seront conservées en toute confidentialité.

Q26 [1,11]

Est-ce que vous avez déjà pris part au système de justice pénale?

Veuillez choisir toutes les réponses pertinentes.

Comme témoin qui fait un témoignage en cour pénale 1

Comme membre du jury lors d'un procès criminel 2

Comme victime/survivant(e) d'un crime non violent 3

Comme victime/survivant(e) d'un crime violent 4

Après avoir été accusé(e)/reconnu(e) coupable d'un crime 5

Comme proche d'une victime/d'un(e) survivant(e) 6

Comme proche d'une personne accusée ou reconnue coupable 7

Connaît quelqu'un qui est la victime/la personne accusée 8

En travaillant dans le système de justice pénale/dans un domaine lié 9

Comme bénévole dans le domaine de la justice pénale ou dans un domaine connexe 10

Autre (veuillez préciser) 77

Je n'ai jamais pris part au SJP 98

Préfère ne pas répondre 99

QEDUC

Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous ayez complété jusqu'à maintenant?

8e année (secondaire 2) ou moins 1

Études secondaires partielles 2

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent 3

Apprenti inscrit ou autre certificat ou diplôme de métier 4

Études postsecondaires partielles (non complétées) 5

Certificat ou diplôme du collège, du cégep ou d'un autre établissement non universitaire 6

Certificat ou diplôme universitaire qui n'est pas un grade de premier cycle 7

Baccalauréat 8

Grade de deuxième ou troisième cycle 9

Préfère ne pas répondre 99

QINC

Parmi les catégories suivantes, laquelle décrit le mieux le revenu total de votre ménage? Autrement dit, le revenu total de l'ensemble des personnes dans votre foyer, avant l'impôt?

Moins de 20 000 $ 1

20 000 $ à moins de 40 000 $ 2

40 000 $ à moins de 60 000 $ 3

60 000 $ à moins de 80 000 $ 4

80 000 $ à moins de 100 000 $ 5

100 000 $ à moins de 120 000 $ 6

120 000 $ à moins de 150 000 $ 7

150 000 $ ou plus 8

Préfère ne pas répondre 99

QBORN

Êtes-vous né(e) au Canada?

Oui 1

Non 2

Préfère ne pas répondre 99

QMINOR [1,5]

Estimez-vous faire partie de l'un des groupes suivants? Êtes-vous...?

Une minorité visible 1

Une personne autochtone 2

Une personne ayant une invalidité 3

Aucune de ces réponses 98

Préfère ne pas répondre 99

QEMP

Parmi les catégories suivantes, laquelle décrit le mieux votre situation d'emploi actuelle? Est-ce que vous... ?

Travaillez à plein temps, c.-à-d. 35 heures ou plus par semaine 1

Travaillez à temps partiel, c.-à-d. moins de 35 heures par semaine 2

Êtes travailleur/travailleuse autonome 3

Êtes sans emploi, mais à la recherche d'un travail 4

Êtes un(e)étudiant(e) aux études à plein temps 5

Êtes à la retraite 6

Êtes à l'extérieur de la population active (p. ex., invalidité, personne au foyer à temps plein, sans emploi, mais pas à la recherche d'un travail) 7

Autre 77

Préfère ne pas répondre 99

QCOMM

Dans quel type de communauté résidez-vous?

Communauté urbaine (municipalité, grande ville, banlieue) 1

Communauté rurale (petite communauté ou communauté peu peuplée, comptant moins de 5 000 résidents, habituellement entourée de vastes terres/terres agricoles) 2

En région éloignée (à au moins deux heures des centres urbains, sans réseaux de transports) 3

Dans une réserve 4

Aucune de ces réponses 98

Préfère ne pas répondre 99

QFSA

Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

Veuillez préciser : 77

Préfère ne pas répondre 99

QPROV

Hésitant, QFSA

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous actuellement?

Alberta 1

Colombie-Britannique 2

Manitoba 3

Nouveau-Brunswick 4

Terre-Neuve-et-Labrador 5

Territoires du Nord-Ouest 6

Nouvelle-Écosse 7

Nunavut 8

Ontario 9

Île du Prince Édouard 10

Québec 11

Saskatchewan 12

Yukon 13

Préfère ne pas répondre 99

THNK [0,0]

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage.

1. Le panel Prob*it* offre une couverture exhaustive de la population canadienne (au moyen de l’Internet, de la téléphonie ordinaire et de la téléphonie cellulaire) en faisant appel à une sélection aléatoire (tous les répondants de notre panel sont recrutés par téléphone, au moyen de la composition aléatoire [CA], après quoi leur participation est confirmée au téléphone par des enquêteurs; les participants ne décident donc pas de faire partie du panel) et à un échantillonnage de probabilités égales (ce qui signifie qu’il est possible d’extrapoler les résultats à l’ensemble de la population). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le panel Prob*it* offre une couverture exhaustive de la population canadienne (au moyen de l’Internet, de la téléphonie ordinaire et de la téléphonie cellulaire) en faisant appel à une sélection aléatoire (tous les répondants de notre panel sont recrutés par téléphone, au moyen de la composition aléatoire [CA], après quoi leur participation est confirmée au téléphone par des enquêteurs; les participants ne décident donc pas de faire partie du panel) et à un échantillonnage de probabilités égales (ce qui signifie qu’il est possible d’extrapoler les résultats à l’ensemble de la population). [↑](#footnote-ref-2)
3. Plusieurs mentions ont été acceptées pour cette question. [↑](#footnote-ref-3)
4. Plusieurs mentions ont été acceptées pour cette question. [↑](#footnote-ref-4)
5. Plusieurs mentions ont été acceptées pour cette question. [↑](#footnote-ref-5)
6. Plusieurs mentions ont été acceptées pour cette question. [↑](#footnote-ref-6)
7. Plusieurs mentions ont été acceptées pour cette question. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le panel Prob*it* offre une couverture exhaustive de la population canadienne (au moyen de l’Internet, de la téléphonie ordinaire et de la téléphonie cellulaire) en faisant appel à une sélection aléatoire (tous les répondants de notre panel sont recrutés par téléphone, au moyen de la composition aléatoire [CA], après quoi leur participation est confirmée au téléphone par des enquêteurs; les participants ne décident donc pas de faire partie du panel) et à un échantillonnage de probabilités égales (ce qui signifie qu’il est possible d’extrapoler les résultats à l’ensemble de la population). [↑](#footnote-ref-8)
9. Parmi l’échantillon de 11 455 cas, dont 9098 invitations en ligne et 2357 prises de contact au téléphone, 98 se sont avérés invalides (c.-à-d. courriel non distribuable ou numéro de téléphone invalide) pour un échantillon total valide de 11 357 répondants. Le taux de réponse est calculé selon le nombre total de sondages terminés (aucun cas ne s’est avéré inadmissible) par rapport à la base d’échantillonnage valide. [↑](#footnote-ref-9)